

Chers collègues,

J'ai eu récemment connaissance de plusieurs textes signés par un certain nombre de collègues, historiens ou sociologues, sur les questions d'évaluation.

Je comprends tout à fait qu'elles soient essentielles pour nous, chercheurs, et suscitent des débats intenses. Je souhaiterais simplement aujourd'hui vous apporter quelques précisions particulièrement importantes, me semble-t-il.

- L'évaluation des unités reposera sur quatre grands critères (« qualité scientifique et production » ; « rayonnement et attractivité » ; « stratégie, gouvernance et vie du laboratoire » ; « appréciation du projet proposé »).
- Il est bien évident que l'évaluation sera, par conséquent, avant tout **qualitative**.
- Les publications n'interviennent que dans le premier critère à côté d'autres éléments comme la présence de contrats de recherches incitatifs (Ministères, A.N.R., Europe).
- Un classement ou une reconnaissance de certaines revues comme revues de rang A n'implique pas une approche bibliométrique.
- Au contraire, les directeurs de l'A.E.R.E.S. ont récemment souligné les insuffisances de tout indicateur quantitatif de bibliométrie.
- Je rappelle que nous avons fixé le seuil qui permet d'être déclaré "publiant" très bas (deux publications de rang A en quatre ans pour les enseignants-chercheurs et 4 pour les chercheurs).
- Je confirme que parmi les publications de rang A, en SHS, seront pris en considération les ouvrages de recherche, les chapitres dans des ouvrages collectifs de recherche, les éditions de texte ainsi que les communications dans des colloques publiés de façon sérieuse. Il me semble donc qu'au-delà de ce seuil, vraiment bas, nous avons toute liberté de publier dans des supports très différents, y compris de contribuer au lancement de nouvelles revues, par définition pour l'instant non référencées.
- Des commissions d'actualisation des listes qui existent déjà, seront mises en place d'ici le mois de décembre.
- Nous procédons à un essai de classement des revues en reprenant les contributions des travaux effectués par les sections du CNRS lorsqu'elles existent, parce qu'il nous paraît inutile d'empiler les évaluations et de refaire ce que les comités de rédaction ont déjà souvent très bien effectué et parce qu'un classement a un double effet pédagogique : sur les revues afin qu'elles améliorent éventuellement leurs pratiques; sur les chercheurs afin de les alerter sur l'importance de publier dans des revues de niveau international.

Nous pourrions communiquer officiellement, et dans le détail, sur ces questions très prochainement mais je tenais d'ores et déjà à vous rassurer en répondant à un certain nombre d'objections ou de remarques fort pertinentes et légitimes qui figurent dans le texte que j'ai lu.

Bien cordialement à vous, et à bientôt.

Patrice Bourdelais

Délégué scientifique coordinateur SHS

AERES